



INFORMATION AUX HABITANTS D'ANTHON

le 8 mars 2021

Veille Citoyenne : qui sommes-nous ?

Notre jeune association (loi 1901), créée il y a 2 ans, s'intéresse au territoire appelé Boucle du Rhône en Dauphiné. Il correspond au territoire de la communauté de communes de la LYSED (Anthon, Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Pont de Chérury et Villette d'Anthon) et des Balcons du Dauphiné (de Tignieu-Jameyzieu à Crémieu, Morestel, Montalieu-Vercieu et les Avenières Veyrins Thuellin).

Elle a pour objet de permettre aux habitants d'être plus impliqués dans la vie publique de ce territoire et associés aux décisions publiques qui y sont prises, en assurant notamment une veille citoyenne sur les dossiers structurants.

A ce titre, nous nous intéressons à toutes les actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment les projets d'énergie renouvelable nous importent.

CE QUI NOUS INTERESSE : LE PROJET DE METHANISATION SUR VOTRE COMMUNE

A ce propos vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres une lettre signée par votre Maire avec copie du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère au sujet de l'unité de méthanisation de Saint-Louis Energies.

Nous vous apportons quelques précisions sur la modification retenue par le porteur de projet sur la valorisation du biogaz. Le projet soumis à enquête publique en 2018 prévoyait un dispositif de cogénération (utilisation d'une turbine à gaz permettant la fabrication d'électricité injectée sur le réseau et la production de chaleur utilisée sur le site). La modification apportée, qui fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2020, prévoit l'injection du gaz produit dans le réseau GRDF. Ce processus est celui recommandé par l'ADEME (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*) lorsqu'il est réalisable car il permet un meilleur rendement de l'installation et d'améliorer son bilan carbone global. Comme il produit beaucoup moins de chaleur au sein de l'installation, la séparation des parties liquides et solides du digestat pour obtenir du compost est réalisée par un système de floculation. Cette technique est classique et éprouvée dans de nombreuses installations de méthanisation.

Nous considérons donc que les modifications du projet n'entraînent aucun changement des risques sanitaires et de son impact sur l'environnement et qu'une nouvelle enquête publique ne semble pas nécessaire

Notre association, libre et indépendante de tout conflit d'intérêt, était favorable à ce projet avec seulement quelques réserves mineures : elle continue donc à lui apporter son soutien.

Les conclusions de l'enquête publique de 2018 ont mis en évidence les 3 principales objections à ce projet sur lesquelles nous souhaitons porter quelques précisions à votre connaissance :

1 - LES NUISANCES OLFACTIVES

Les odeurs actuelles résultant de la plateforme de compostage sont un vrai problème et des mesures correctives doivent être prises pour les réduire substantiellement.

Nous pensons cependant qu'il existe pour beaucoup d'habitants et d'élus une confusion entre ces odeurs et celles qui pourraient émaner dans le futur de l'unité de méthanisation.

Quelques explications pour lever les ambiguïtés :

Un méthaniseur fonctionne en milieu fermé et le digestat qui reste en fin de cycle et qui est utilisé pour faire du compost n'émet que très peu d'odeurs. De plus les biodéchets sont déconditionnés dans un bâtiment fermé et restent en milieu fermé jusqu'à leur introduction dans le digesteur. Par ailleurs les intrants agricoles sont traités à flux tendu avec un stockage minimum à l'air libre, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il faut noter que ces déchets agricoles font actuellement l'objet d'épandages générateurs d'odeurs. L'utilisation de ces déchets agricoles dans l'unité de méthanisation va donc diminuer sensiblement les odeurs sur le site et sur les terrains objets actuellement d'épandages.

Le bilan global de l'unité de méthanisation nous semble donc très positif en termes de réduction des odeurs.

2 - L'AUGMENTATION DU TRAFIC ROUTIER

Le trafic généré par cette unité de méthanisation est estimé à 14 véhicules par jour en moyenne, avec une pointe d'environ 2 véhicules par heure. En comparant ce trafic avec celui de la RD 55 (13 000 véhicules par jour suivant les derniers comptages du Département de l'Isère de 2018), on peut voir que cette augmentation est négligeable. **L'installation d'un « tourné à gauche », demandé par le Département et dont les coûts seront pris en charge par le porteur de projet, devrait éviter tout embouteillage.**

Il faut prendre en compte que la réalisation des déviations de Janneyrias et Villette d'Anthon a entraîné une augmentation spectaculaire du trafic de 2 100 véhicules par jour entre 2012 et 2014 sur la RD 55 (dont énormément de camions qui prennent les déviations et la RD 55 pour rejoindre la Plaine de l'Ain en évitant ainsi le péage de l'autoroute). S'ajoutent à ce trafic de transit les allers-retours quotidiens vers l'agglomération lyonnaise dans un contexte de forte augmentation de la population sans que rien n'ait été fait depuis 20 ans pour avoir un réseau de transport en commun digne de notre territoire.

3 - LE CARACTERE NON AGRICOLE DE CE PROJET

C'est pour nous un faux problème : il faut simplement que soit respectée la définition légale d'un projet de méthanisation à caractère agricole, **soit au moins 50 % d'entrants d'origine agricole et un capital de la société porteur du projet possédé à au moins 50 % par des agriculteurs. Et c'est bien le cas !**

Le porteur de projet s'est engagé par écrit, suite à la demande du commissaire enquêteur, à ce que ces 2 conditions restent remplies d'une manière pérenne.

Nous considérons ce projet comme devant faire partie de tous ceux couvrant de nombreuses thématiques (énergies renouvelables, isolation des bâtiments, mobilité, ...) qui doivent être réalisés sur notre territoire et partout en France.

Il s'agit de tenir les objectifs de réduction des gaz de serre permettant de limiter le réchauffement climatique ici comme ailleurs.

Tous ces projets et actions doivent être regroupés dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au niveau de chaque communauté de communes. LYSED a lancé ce plan en septembre dernier et il va se dérouler durant l'année 2021.

Ce plan ne sera une réussite, en étant suffisamment ambitieux, que si les projets innovants qu'il comprend sont menés à leur terme. Cela passe par plusieurs conditions :

- une communication transparente des porteurs de projets pour une meilleure acceptabilité,
- une logique de l'intérêt général primant sur les intérêts particuliers,
- et que l'on sorte d'une logique « je suis pour », mais « je ne veux pas le projet chez moi » : logique appelée syndrome NIMBY (Not In My Back Yard : pas dans mon jardin).

Notre association espère, qu'à l'avenir, l'argent public sera utilisé pour favoriser ces projets innovants, nécessaires à la tenue des objectifs du plan climat, plutôt qu'à les contrer.

Pour l'association : André MANSIAUX

Président de Veille Citoyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné

*Copie à Monsieur le Préfet de l'Isère
Monsieur le Maire d'Anthon*